



# Réinscription et nouvelle inscription

**2024 - 2025**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Ville : .....

Natel : ..... E-mail.....

1x / semaine, jour et heure souhaité : .....

2x / semaine, jours et heures souhaités : .....

## REGLEMENT

L'abonnement est payable d'avance, ni transmissible, ni remboursable. L'abonnement de 10 coupons est valable 3 mois, celui de 30 coupons est valable 1 année. Toute absence non-annoncée au plus tard 24h avant la leçon sera facturée.

La direction se réserve le droit de ne pas faire monter un élève si le paiement n'est pas effectué dans les délais.

La direction se réserve également le droit de modifier ponctuellement l'horaire et/ou le jour d'un cours.

### **Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz**

- doit être au bénéfice d'une assurance accident couvrant la pratique de l'équitation.

- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement de l'équidé.

- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date .....

.....  
Elève

.....  
Signature du représentant légal

# TARIFS 2024 - 2025

Tarifs valables dès le 21 août 2023

	JUNIOR	Dès 18 ans SENIOR	ABONNEMENT
<b><u>ABONNEMENT</u></b>			
4 COUPONS (Activité mini-club)	140.-		1 session
10 COUPONS (valable 3 mois)	300.-	330.-	
30 COUPONS (payable en 2 fois, valable 1 an)	780.-	860.-	
<b><u>ACTIVITE MINI-CLUB</u></b>			
			1 coupon
<b><u>INITIATION (LONGE) 25 MIN.</u></b>	34.-	37.-	1 coupon
<b><u>LEÇONS DE GROUPE 50 MIN.</u></b>			
Dressage	34.-	37.-	1 coupon
Cavalettis / Saut	50.-	54.-	1 ½ coupon

## **DEMI-PENSION, LOCATION ET ACHAT D'UN PONEY DE CONCOURS**

Sur demande

### **DIVERS**

- Location d'un poney (30 min) pour promener soi-même son enfant dans la forêt : 20.-
- Durant chaque période de vacances scolaires des camps de vacances sont organisés
- Anniversaire au manège